



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0415

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction projets et énergie des bâtiments**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0415**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction projets et énergie des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le patrimoine bâti affecté de la Métropole de Lyon développe environ 950 000 m² de surface utile dont 650 000 m² pour les collèges. La performance énergétique de ce patrimoine est plutôt médiocre et représente une charge annuelle de fonctionnement d'environ 11 millions d'euros TTC. Les installations sont souvent vieillissantes voire obsolètes et souffrent de sous-investissements ; la qualité du service rendu s'en ressent avec une insatisfaction des usagers.

L'évaluation Cit'ergie (label récompensant les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse) a mis en avant que la démarche d'efficacité énergétique sur le patrimoine de la collectivité est celle qui présente la marge de progrès la plus importante.

Au-delà des investissements récurrents dans la modernisation des installations de chauffage notamment, il apparaît indispensable d'améliorer significativement les performances énergétiques globales des bâtiments par des investissements structurels.

Ainsi, un plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole a été élaboré pour répondre aux objectifs suivants :

- rendre le patrimoine de la Métropole exemplaire, en cohérence avec les objectifs du schéma directeur des énergies (SDE),
- répondre au cadre réglementaire qui impose la baisse de 40 %, 50 % et 60 % des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² respectivement à horizon 2030, 2040 et 2050,
- améliorer les performances environnementales, énergétiques et de confort par la baisse des consommations et l'intégration de matériaux durables et respectueux de l'environnement,
- maîtriser le budget de fonctionnement par la baisse importante des coûts liés aux consommations d'énergies et la systématisation du raisonnement en coût global.

II - Première phase du plan de rénovation énergétique

La première phase de ce plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti porte sur la rénovation énergétique globale de collèges et sur la modernisation des systèmes de production, de distribution et régulation d'énergie, notamment de l'Hôtel de Métropole. Pour les collèges, des audits énergétiques ont été engagés sur les 19 collèges publics métropolitains les plus consommateurs afin de préciser les actions à conduire pour en améliorer l'efficacité énergétique. Les travaux sur les collèges seraient confiés en mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL OSER dont la Métropole de Lyon sera actionnaire en 2021 (délibération du Conseil de la Métropole n° 2020-0193 du 5 octobre 2020).

Le coût de cette première phase du plan de rénovation énergétique est évalué à 10 000 000 € TTC qui inclut le mandat de maîtrise d'ouvrage, les études et les travaux.

Des recettes sont identifiées et portent sur 2 512 000 € TTC pour les seules opérations de rénovations énergétiques globales des collèges :

- 12 000 € pour les études au titre du programme action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE 2) ;
- 2 500 000 € TTC pour les travaux au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Les travaux pourront certainement élargir au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). La recette de fonctionnement est estimée à 200 000 € et sera inscrite à l'issue des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P31 - Transition énergétique pour un montant de 10 000 000 € en dépenses, et 2 512 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 300 000 € en 2021, 260 000 € en 2022, 4 200 000 € en 2023, 5 025 000 € en 2024, 200 000 € en 2025, 15 000 € en 2026,

- et en recettes : 4 000 € en 2022, 8 000 € en 2023, 1 100 000 € en 2024, 1 400 000 € en 2025 sur l'opération n° OP31O8429.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de tout organisme une subvention d'équipement correspondant au plan de rénovation énergétique,

b) - accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'instruction de (s) demande(s) et à sa (leur) régularisation.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 10 000 000 €.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 13, pour un montant de 2 512 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.